

Compte rendu du conseil municipal du 04/12/2019

Début de la séance à 20h30

Présents : M. SARCIAT Didier, M. YVORA Jean-Michel, M. LOUBELLE Yvon, Mme CLAVERIE Monique, M. LASSERRE Pierre, M. PLANTE Francis, Mr LARROQUETTE Éric, M. CAPERA Lilian, Mme LOZINGUEZ Sandrine ,Mme LASSALLE Marilyne. M. FIALON Dominique

Secrétaire de séance :M.BERTRAN Eric

1 Décision modificative Budget Principal

Adopté à l'unanimité

2 Indemnité 2019 - Comptable du Trésor Délibération

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 158 : Frais d'études	3 348,00	2315 (040) : Installation, matériel et outill	9 656,16
2031 (20) - 209 : Frais d'études	-5 185,44		
2031 (20) - 213 : Frais d'études	1 837,44		
2135 (040) : Instal.géné.,agencements,amén:	9 656,16		
	9 656,16		9 656,16

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6241 (011) : Transports de biens	-85,00		
7398 (014) : Reversements, restitutions et p	85,00		
	0,00		
Total Dépenses	9 656,16	Total Recettes	9 656,16

L'indemnité au comptable du trésor allouée à Madame HENAULT, chargée des fonctions de receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et de confection des documents budgétaires de la commune de Saubusse s'élève à 116,60 € brut pour l'année 2019. Il est décidé de lui allouer l'indemnité à 100%.

Adopté à l'unanimité

3 Souscription de contrat pour assurance du personnel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant la proposition reçue de Groupama, pour un montant prévisionnel du contrat qui s'élève à 6 563,02 € au titre de l'année 2020 pour la totalité du personnel communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de Groupama et de l'autoriser à conclure avec cette société, du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2021, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel

Adopté à l'unanimité

4 Intégration voirie - Pôle Médico-Commercial

La commune de Saubusse a lancé la réorganisation de la nomenclature des voies communales sur l'ensemble de son territoire et, entre autre, celle de certaines voies issues de lotissement qui doivent être intégrées au domaine public communal, pour lesquelles sera appliqué l'article L 318-3 du code de l'urbanisme permettant le classement d'office après enquête publique.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le transfert de la rue de la Battère dans le domaine public communal

Adopté à l'unanimité

5 Autorisation de vente de terrains à la CC MACS pour l'aménagement d'une zone d'activité économique

La CC MACS s'est portée acquéreur de parcelles appartenant à la commune de Saubusse pour l'aménagement d'une nouvelle zone d'activité économique.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle cadastrée section E n° 242 de 2068 m²
- Parcelle cadastrée section E n° 234 de 11 038 m²
- Parcelle cadastrée section E n° 257 de 1680 m²

Soit un total de 14 786 m² classés Ue au PLU communal (zonage économique) et qui se prête donc parfaitement à ce projet.

Ces terrains ont été négociés au prix de 15 € HT/m², soit une recette pour la commune de 221 790 €

Monsieur le Maire précise que le conseil communautaire de la CC MACS, par délibération du 26 septembre 2019 a adopté ce projet à l'unanimité.

M le maire demande au conseil municipal l'autorisation de vente de terrains à la CC MACS.

Adopté à l'unanimité

6 Choix de l'entreprise pour remplacement éclairage école

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de sa politique d'économie d'énergies, il conviendrait de remplacer le système d'éclairage de l'école par un éclairage à leds, beaucoup moins énergivore et par lequel la commune réaliserait des économies à court terme.

L'entreprise Aquitaine Leds a été sollicitée pour l'établissement d'une offre de prix, et que compte tenu du faible coût de cette proposition, seule cette entreprise a été consultée.

L'offre de l'entreprise Aquitaine Leds se porte à 5 709 € HT pour les fournitures d'éclairage de l'école.

Il présente donc cette offre de prix au conseil et lui demande de statuer, afin que les travaux puissent démarrer durant le 4^{ème} trimestre 2019.

Adopté à l'unanimité

7 Choix de l'entreprise pour la réfection du mur de frappe du fronton

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation du fronton, il convient de désigner l'entreprise qui réalisera les travaux de réfection du mur de frappe.

L'entreprise Agostinnetto a été sollicitée pour l'établissement d'une offre de prix, et compte tenu de la qualité de cette proposition, seule cette entreprise a été consultée.

Il présente donc cette offre de prix au conseil et lui demande de statuer, afin que les travaux puissent démarrer durant le 4^{ème} trimestre 2019.

L'Entreprise Agostinnetto répond aux besoins de la collectivité et son offre de prix se porte à 12 455 € HT

Adopté à l'unanimité

8 Demande de subvention TEPOS pour l'éclairage de l'école

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre d'une politique d'économie d'énergie, le système d'éclairage de l'école nécessite d'être changé par un système Leds.

Le coût total prévisionnel de ce changement se porte à 5 709 € HT et peut bénéficier d'une subvention au titre des fonds TEPOS (subvention MACS).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant : Coût total : 5 709 € HT

TEPOS : 2 854.50 € HT

Autofinancement communal : 2 854.50 € HT

Adopté à l'unanimité

9 Ajustement de la demande de fonds de concours "équipements sportifs"

Par délibération en date du 13 mars 2019, le conseil municipal avait approuvé et accepté la demande de fonds de concours « équipements sportifs » formulée auprès de la CC MACS pour la réhabilitation du Fronton et de ses abords.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se déclinait comme suit :

- Montant des dépenses : 62 440 € HT (soit 72 539 € TTC)

- Part CC MACS fond de concours : 28 098 €

- Montant de la participation communale : 44 441 €

Et devait permettre une rénovation de l'équipement dans sa totalité.

Le fait est que la réfection du mur de frappe nécessite d'entreprendre des travaux plus conséquents compte tenu de sa vétusté et que par conséquent le coût en est plus important (+ 12 455 € HT)

Aussi, il convient d'ajuster le plan de financement prévisionnel afin de pouvoir le soumettre à la CC MACS et ainsi pouvoir éventuellement bénéficier d'une aide financière plus importante dans le cadre du fonds de concours « équipements sportifs »

Afin de pouvoir bénéficier de ce soutien, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à formuler une demande complémentaire de fonds de concours « équipements sportifs », en acceptant le projet et le plan de financement prévisionnel ajusté de cette opération décliné comme suit :

- Montant des dépenses : 74 895 € HT (89 877.60 € TTC)

- Part CC MACS fond de concours : 33 702 €

- Montant de la participation communale : 56 175.60 €

Adopté à l'unanimité

10 Gestion de la Gabarre - Convention Saubusse / AdourA

Suite à l'acquisition de la Gabarre par la commune à l'euro symbolique, il convient désormais de procéder à sa restauration.

Un collectif de bénévoles engagé dans ce projet s'est structuré en association sous la dénomination AdourA.

Cette association a pour objectif de restaurer le navire puis, à terme, de le faire naviguer sur l'Adour dans le but de le faire découvrir au plus grand nombre. Afin de mener à bien son projet, l'association souhaiterait être chargée de la gestion et de l'entretien de la Gabarre. En contrepartie, elle prendrait à sa charge tous les frais afférents au navire

Les droits et obligations de chacun seraient définis par convention, dont un projet est présenté ce jour au conseil.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à la signature de cette convention.

11 approbations , 1 abstention Mme LASSALLE Marilyne

DIA (pour information)

- Le clos d'Eugénie - 445 m2
- Le clos d'Eugénie - 516 m2
- AUGER/BOECHAT - 2 Rue Lacave - 542 m2

Divers

Passage Téléthon pompier de Tyrosse Samedi 7 décembre à 10h devant la Mairie

La laverie automatique est en fonctionnement au parking du pôle médical

17 décembre Enquête publique du P.L.U.I de 14h à 17h00 à la salle des fêtes avec la présence du commissaire enquêteur.

Fin de l'appel d'offre pour la réhabilitation du centre bourg le 04/12/2019, choix de l'entreprise sur un prochain CM extraordinaire..

Le cabinet Aedificio en charge de la restauration de l'église est intervenu sur notre église par deux fois, une première fois au mois d'octobre durant trois jours examen complet de l'église et une deuxième fois au 15 novembre pour la prise de mesure 3D (un document vidéo est en préparation pour décrire cette opération). Nous sommes dans l'attente du diagnostic réalisé par le cabinet de M Stéphane BERHAULT.

<https://www.aedificio.com/>

Manifestations à venir : <http://saubusse.fr>

- 8 décembre: marché de Noël à la salle des fêtes par Saubusse l'Art d'accueillir
- 13 décembre Fêtes de Noël de l'école de saubusse
- 17 décembre Enquête publique du P.L.U.I de 14h à 17h00 à la salle des fêtes
- 24 janvier Voeux de la Mairie 18h30 projection du film 19h30 Voeux du maire
- 2 février repas réunionnais et match de rugby à la Grange de Poudepé organisé par l'APE
- 15 mars vente de gâteaux de l'APE
- 15 et 22 Mars Elections municipales
- 29 Mars Carnaval de Saubusse de l'Amicale Sibusate
- Avril Voyage annuel anciens combattants
- 1^{er} Mai Grand prix des stations thermales
- 3 mai repas Coulaquère de l'association Sainte thérèse
- 19, 20, 21 et 22 Juin Fêtes de Saubusse
- 14 Juillet Le Barricot repas républicain et feu d'artifice
- 19 juillet vide grenier des associations culturelle et Sainte thérèse
- septembre, le traditionnel repas de l'amitié des anciens combattants
- Septembre concours des chevaux et repas
- 11 Novembre cérémonie des Anciens combattants

Clôture de la séance à 21h45